

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	TUNAP GmbH & Co. KG	
Rue:	Buergermeister-Seidl-Strasse 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+49 (0) 8171/1600-0	Téléfax: +49 (0) 8171/1600-40
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229
Asp. Tox. 1; H304
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)
Acide (4-nonylphénoxy)acétique
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 2 de 19

P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 3 de 19

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates			25 - < 50 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
75-28-5	isobutane			25 - < 50 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
64742-49-0	Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclens			5 - < 10 %
	920-750-0		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
74-98-6	propane			3 - < 5 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités			1 - < 3 %
	265-156-6		01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
106-97-8	butane			1 - < 3 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			1 - < 3 %
	919-164-8		01-2119473977-17	
	STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H372 H304 H412 EUH066			
68937-41-7	Phénol, isopropylé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate > 5%]			0,1 - < 1 %
	273-066-3		01-2119535109-41	
	Repr. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H361fd H373 H410			
61791-55-7	amines, N-suif alkyltriméthylènedi-			0,1 - < 1 %
	263-189-0		01-2119487014-41	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H372 H400 H410			
3115-49-9	Acide (4-nonylphénoxy)acétique			0,1 - < 1 %
	221-486-2		01-2119982392-31	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H317 H400 H410			
4306-88-1	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol			0,1 - < 1 %
	224-320-7		01-2120759723-46	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 4 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-48-9	918-481-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates	25 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >8000 mg/kg	
64742-49-0	920-750-0	Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclens	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = > 23,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2800 - 3100 mg/kg	
64742-53-6	265-156-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
106-97-8	203-448-7	butane	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = 658 ppm (gaz)	
64742-82-1	919-164-8	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = > 13,1 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 13,1 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 15000 mg/kg	
68937-41-7	273-066-3	Phénol, isopropylé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate> 5%]	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = > 200 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg M chron.; H410: M=10	
61791-55-7	263-189-0	amines, N-suif alkyltriméthylènedi-	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = >300 - 2000 mg/kg M chron.; H410: M=10	
3115-49-9	221-486-2	Acide (4-nonylphénoxy)acétique	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 1674 mg/kg	
4306-88-1	224-320-7	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = >10 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 5 de 19

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 6 de 19

élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 7 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-49-0	Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclens			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2035 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	608 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
68937-41-7	Phénol, isopropylié, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate > 5%]			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,145 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	700 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,416 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	2000 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	16 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	350 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,208 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour
4306-88-1	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,84 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,56 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,056 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 8 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68937-41-7	Phénol, isopropyllé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate > 5%]	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,015 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,185 mg/kg
Sédiment marin		0,018 mg/kg
Intoxication secondaire		1,85 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		2,5 mg/kg
4306-88-1	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol	
Eau douce		0,000124 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00124 mg/l
Eau de mer		0,012 mg/l
Sédiment d'eau douce		106 mg/kg
Sédiment marin		10,6 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		21,1 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
DIN EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min
Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm
EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 9 de 19

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol
Couleur: jaune - brun
Odeur: sur le solvant

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-40 °C
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	-80 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	11 vol. %
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable DIN 19268
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 7 mm ² /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	0,815 g/cm ³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en corps solides:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.

Information supplémentaire

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 10 de 19

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 11 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates				
	orale	DL50 >8000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4951 mg/l	Rat		
64742-49-0	Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclens				
	cutanée	DL50 > 2800 - 3100 mg/kg	Rat	Study report (1977)	The acute toxicity of SBP 100/140 was de
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 23,3 mg/l	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 403
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3000 mg/kg	Lapin		
106-97-8	butane				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 658 ppm	Rat	GESTIS	
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)				
	orale	DL50 > 15000 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 >3400 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 13,1 mg/l	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 403
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 13,1 mg/l	Rat		
68937-41-7	Phénol, isopropylé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate> 5%]				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1976)	other: 16 CFR 1500.40
	inhalation (1 h) poussières/brouillard	CL50 > 200 mg/l	Rat		
61791-55-7	amines, N-suif alkyltriméthylènedi-				
	orale	DL50 >300 - 2000 mg/kg	Rat		
3115-49-9	Acide (4-nonylphénoxy)acétique				
	orale	DL50 1674 mg/kg	Rat		
4306-88-1	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2017)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >10 mg/l	Rat		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 12 de 19

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Acide (4-nonylphénoxy)acétique; 2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 13 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	
75-28-5	isobutane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	91,42	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A The Ecosar class program has been develo
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
64742-49-0	Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclens					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SIDS Initial Assessment Report For SIAM OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,574	28 d	Oncorhynchus mykiss	Hydrocarbon Solvents Consortium SEIF (HS The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM OECD Guideline 211
74-98-6	propane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A The Ecosar class program has been develo
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
106-97-8	butane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A The Ecosar class program has been develo
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)					



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 14 de 19

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	10 - 22	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,13	28 d	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	Tha aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,28	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
68937-41-7	Phénol, isopropylé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate> 5%]						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2.44	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,0031	33 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0415	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge, domestic	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
61791-55-7	amines, N-suif alkyltriméthylènedi-						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>0,02 - 0,1 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>0,02 - 0,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>0,02 - 0,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
3115-49-9	Acide (4-nonylphénoxy)acétique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,88	48 h	Daphnia magna		
4306-88-1	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 10	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 0,007	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,124	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 15 de 19

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	OECD Guideline 301 F	77,05%	28	
		Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
3115-49-9	Acide (4-nonylphénoxy)acétique	OECD 301B; ISO 9439; 92/69/EWG, C.4-C	42 - 46 %	28	
		Relativement/partiellement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	1,09
74-98-6	propane	1,09
106-97-8	butane	1,09
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	4,2
68937-41-7	Phénol, isopropylé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate > 5%]	85000 - 150000
4306-88-1	2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol	> 6,5

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68937-41-7	Phénol, isopropylé, phosphate (3:1) [Triphényl phosphate > 5%]	225	Lepomis macrochirus	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 16 de 19

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1
Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1
Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS (Hydrocarbons C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1
Marine polluant: yes
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 17 de 19

Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	Hydrocarbures C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 18 de 19

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Fuhr-Long-Life-Spr.400ml et 01

Date de révision: 12.07.2021

Code du produit: 11AFX20267A0400

Page 19 de 19

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)